

Soit 2 PASS :

> PASS Médicale :

Hôpital Bretonneau, CAP Santé

Tél : 02.47.47.78.60

Mail : pass@chu-tours.fr

Assistante Sociale : Anissa DA SILVA

Mardi + Jeudi (de 9h à 17h)

+ Vendredi après-midi (13h à 17h)

Médecin référent : Dr Marie PELICOT

Médecin : Dr Vanessa MICHEL

MARDI après-midi + JEUDI après-midi

sur rendez-vous

> PASS Psychiatrique :

19 Rue Edouard Vaillant – 37000 Tours

Tél : 02.18.37.05.63

Mail : passpsy@chu-tours.fr

Assistante Sociale : Emmanuelle VINERIER

Lundi au Vendredi de 9h à 17h

(Sauf mercredi)

Psychiatre : Dr Clémence COUTURIER

MARDI sur rendez-vous

Permanence d'Accès Aux Soins de Santé

**Soins Somatiques
Soins Psychiatriques**

**> Accueil
> Accompagnement
> Orientations
> Soins**

Rédaction : EMPPE - Pass Psy / conception graphique : direction de la communication / impression : reprographie / version juillet 2023



La PASS a pour objet de permettre l'accès aux soins pour les personnes en difficulté

> Comment s'adresser aux PASS ?

Vous pouvez venir avec ou sans RDV.

La Pass Psychiatrie dispose d'un créneau dédié uniquement aux sans RDV (lundi de 9h30 à 12h30).

Vous pouvez également venir aux heures d'ouverture : de 9h à 17h.

Vous pouvez demander à votre interlocuteur habituel (assistante sociale, médecin, association, EMPPE...) de prendre contact avec nous et/ou de vous accompagner.

> Pour quoi faire ?

- pour avoir un entretien avec une assistance sociale et/ou une consultation médicale.
- pour avoir éventuellement des soins complémentaires si nécessaire.
- pour s'assurer de l'ouverture de vos droits sociaux.
- pour avoir accès à des soins spécialisés.
- pour organiser la continuité des soins, la poursuite d'un traitement.
- pour être accompagné dans toutes ces démarches.

> Pour qui ?

Pour vous si, du fait de votre situation sociale, familiale, matérielle, vous êtes en difficulté pour accéder aux soins :

- vous êtes sans couverture sociale (sécurité sociale et/ou assurance complémentaire).
- vous vous sentez démuni face à la complexité du système de soins.
- vos conditions de vie ne vous permettent pas de suivre des traitements réguliers.

> Qui ?

Sont présents sur les PASS :

- des assistantes sociales
- une secrétaire
- un psychiatre
- un médecin généraliste